



Organiser une sortie scolaire demande une planification rigoureuse et l'appui de partenaires fiables pour garantir la réussite du projet.

À travers ce guide, Montagnes Au Naturel vous accompagne à chaque étape : du choix d'un centre d'accueil adapté jusqu'à la concrétisation de votre séjour.

Qu'il s'agisse de la dimension pédagogique, des démarches administratives ou du financement, nous sommes à votre écoute pour répondre à toutes vos questions et vous soutenir dans votre démarche.

Élaborer le projet éducatif du séjour

Avant toute démarche, il est indispensable de construire un **projet éducatif structuré**, véritable fondation du voyage scolaire. Montagnes Au Naturel vous propose une fiche guide et un exemple pour rédiger le vôtre. Ce document formel expose clairement les intentions pédagogiques, les objectifs visés, les activités prévues pour y parvenir, ainsi que la manière dont leur efficacité sera évaluée. Il précise également l'organisation logistique du séjour.

Ce projet joue un rôle central : il permet aux autorités de tutelle d'apprécier la valeur éducative de la proposition et de décider si le départ peut être autorisé. C'est en s'appuyant sur ce dossier que l'administration valide — ou non — le voyage. Au-delà de son aspect réglementaire, ce document constitue un outil de communication utile pour les familles. Il peut leur être présenté afin d'expliquer en détail le contenu du séjour, les bénéfices attendus pour les élèves, et ainsi favoriser l'adhésion des parents.

Encadrement et sécurité

La sécurité des élèves lors d'un voyage scolaire repose sur un encadrement adapté, conforme aux exigences réglementaires. Celui-ci varie selon les cycles et les activités, qu'elles soient éducatives, sportives ou liées à la vie quotidienne.

Dans le premier degré :

- Au minimum deux adultes dont l'enseignant.
- En maternelle (PS, MS, GS), au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 8 élèves.
- En élémentaire, au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 10 élèves.

Encadrement de la vie quotidienne : Les accompagnateurs, qu'ils soient parents ou animateurs, doivent faire preuve de sérieux et d'implication dès la phase de préparation. Il est vivement conseillé de faire appel à des personnes formées, notamment titulaires du BAFA, pour prendre en charge les temps collectifs et les activités de découverte.

Dans le second degré :

Le chef d'établissement évalue le nombre d'accompagnateurs nécessaires compte-tenu de l'importance du groupe, de la durée du déplacement, des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours suivi par les élèves. Les usages consistent à prévoir un adulte pour 10 élèves, avec un minimum de deux adultes.

Secourisme et sécurité sanitaire : Une personne formée aux premiers secours (AFPS, BNS, BNPS, PSC1) doit impérativement être présente sur le lieu d'accueil. Cette obligation ne s'étend pas aux trajets.

Important : *Le chauffeur du car n'est jamais comptabilisé dans l'effectif des adultes encadrants.*

Financements des accompagnateurs : le coût du voyage des accompagnateurs est considéré comme une dépense de fonctionnement par l'établissement scolaire à l'exclusion de toute contribution des familles.

Le rôle des parents accompagnateurs

La présence de parents dans la gestion de la vie quotidienne des élèves permet à l'enseignant de se consacrer pleinement aux activités pédagogiques prévues dans le cadre du projet. Avant le départ, il est essentiel de clarifier les objectifs éducatifs du séjour avec les accompagnateurs et de bien définir les rôles et responsabilités de chacun.

Les parents qui participent bénévolement à l'encadrement sont reconnus comme collaborateurs occasionnels du service public d'éducation.

	Rôle technique	Rôle pédagogique
Lever	• Gérer les réveils échelonnés. • Veiller et aider à faire les lits et ranger les chambres. • Trier le linge propre et sale. • Superviser la toilette. • Préparer avec les enfants leurs affaires pour la journée. • Gérer les incidents nocturnes.	Accompagner l'enfant en soutenant son éveil et en encourageant le développement de son autonomie durant les moments de vie quotidienne.
Repas	• Accompagner les enfants jusqu'à la salle à manger. • Les aider à se servir et à goûter à tout. S'assurer du respect des régimes alimentaires particuliers. • Se répartir aux tables, favoriser les échanges, veiller au calme. • Aider au débarrassage.	Amener les enfants à comprendre l'importance des repas, leur transmettre les bases d'une alimentation équilibrée et les aider à gérer les quantités pour éviter le gaspillage.
Toilette	Veiller au bon déroulement de la toilette et de la douche, du rangement du linge.	Apprendre l'hygiène.
Coucher et nuit	Veiller à la sécurité des enfants et à leur bonne santé.	Veiller à la sécurité des enfants et à leur bonne santé.

Le mode de transport

Le mode de transport retenu pour un séjour scolaire doit être adapté à plusieurs critères : la distance à parcourir, les éventuels déplacements sur place, l'âge des élèves, et bien sûr, le budget alloué.

Voyager en train : La SNCF propose des offres spécifiques pour les groupes scolaires, souvent très avantageuses sous certaines conditions. Pour profiter des meilleurs tarifs, il est essentiel de réserver le plus en amont possible.

Voyager en car : Le transport en car reste la solution la plus courante pour les classes en sortie. Il offre à la fois flexibilité et économies, notamment pour se rendre dans des zones moins bien desservies par le train. Il permet également d'éviter les correspondances et facilite la gestion du groupe tout au long du trajet.

L'accord d'autorité de tutelle

Dans le premier degré :

Le projet de voyage doit être remis à :

- La direction de l'école qui valide son contenu.
- L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, qui vérifie les aspects pédagogiques.
- L'inspecteur académique qui est seul habilité à délivrer l'autorisation de départ.

Pour toute sortie scolaire avec nuitée(s), une demande d'autorisation préalable est nécessaire. Elle doit être signée par le directeur de l'école puis adressée à votre IEN :

- 5 semaines au minimum avant le départ pour une sortie dans votre département.
- 8 semaines au minimum avant le départ pour une sortie dans un autre département.
- 10 semaines au minimum avant le départ pour un séjour à l'étranger.

Dans le second degré :

il revient au chef d'établissement de délivrer l'autorisation de départ, après accord du Conseil d'Administration. Intégrez dans votre planning les dates du CA.

À noter : dans de nombreuses académies, les délais s'entendent hors périodes de vacances scolaires. Par mesure de précaution, il est recommandé d'ajouter 1 à 2 semaines supplémentaires afin d'anticiper d'éventuels imprévus : document manquant, modification du projet, retard dans le traitement administratif...

Listes des documents à fournir :

- Coordonnées de l'école et du centre, agréments du centre, durée de la sortie, financement du projet, encadrement
- Les attestations de qualification des intervenants extérieurs
- Le projet pédagogique et éducatif
- Le programme détaillé du séjour
- Les actions ultérieures
- Informations sur le transport

Budget prévisionnel

Le choix du programme, ainsi que des prestataires, permet d'élaborer un budget global prévisionnel. Pour cela, Montagne au Naturel vous fournira un devis détaillé de chaque prestation à laquelle vous souhaitez souscrire.

Dans le devis vous retrouverez généralement ces principales dépenses :

- Le transport et déplacements sur place
- L'hébergement
- La restauration
- Les visites
- Le coût des intervenants extérieurs (animateurs, éducateurs sportifs...)
- Les assurances
- Le matériel pédagogique

Ce budget donne une estimation du coût par élève et de la part financière restant à la charge des familles. À partir de cette base, il est possible d'ajuster le programme en fonction du coût unitaire par participant. Posez-vous des questions telles que :

- Les prestataires retenus offrent-ils le meilleur rapport qualité/prix ?
- Existe-t-il des alternatives plus économiques sur certains postes ?
- Chaque activité ou service est-il vraiment essentiel ?

Prenez le temps de faire évoluer le projet : comparez les offres, sollicitez plusieurs devis, explorez d'autres options. L'objectif est de parvenir au meilleur équilibre entre les ambitions pédagogiques et le budget disponible.

Financement

Pour mener à bien votre séjour scolaire, il existe de nombreuses aides pour le financer. Une fois votre budget prévisionnel élaboré, n'hésitez pas à solliciter des organismes tels que :

- Les collectivités territoriales : communes, communautés de communes et certains conseils départementaux peuvent accorder des subventions, parfois sous condition (notamment une durée minimale de séjour). Certaines proposent également un transport gratuit une fois par an.
- Les bourses ou aides à projet : selon la durée et la thématique de la classe de découvertes, des aides spécifiques peuvent être obtenues, notamment dans le cadre de projets liés à l'éducation à l'environnement.
- L'établissement scolaire : la coopérative scolaire peut contribuer grâce aux actions solidaires menées par les élèves. L'association des parents d'élèves peut également être sollicitée.
- Les familles : leur contribution doit rester la plus modeste possible afin de garantir l'accessibilité du séjour à tous. Elles peuvent bénéficier d'aides via leur comité d'entreprise, la caisse d'allocations familiales, ou encore utiliser des chèques-vacances.
- Les actions d'autofinancement : des initiatives telles que la vente de journaux, de gâteaux ou d'objets peuvent aussi permettre de réduire le coût global du séjour.

Lors d'un voyage scolaire, l'enseignant reste soumis aux mêmes responsabilités légales qu'au sein de l'établissement. Il est donc garant de la santé et du bien-être des élèves, ce qui implique de respecter certaines précautions essentielles avant et pendant le séjour.

Avant le départ : recueillir les informations médicales

La fiche sanitaire (également appelée fiche de liaison) est un document indispensable dans la préparation du séjour. Elle permet aux familles de signaler toute information utile sur l'état de santé de leur enfant. Ces données sont précieuses en cas de besoin médical durant le voyage. Il est conseillé de transmettre cette fiche aux familles plusieurs semaines à l'avance, afin de leur laisser le temps de la remplir avec soin.

Traitements médicaux et documents obligatoires

Pour chaque enfant suivant un traitement, le responsable du séjour doit impérativement avoir à disposition :

- Une autorisation de soins signée par le représentant légal, en cas d'urgence médicale
- La fiche sanitaire complétée et signée
- Les ordonnances en cours de validité, ainsi que les médicaments dans leur emballage d'origine, clairement identifiés au nom de l'enfant, accompagnés de leur notice. Les médicaments restent sous la responsabilité exclusive de l'adulte responsable du groupe.

En cas de problème de santé pendant le séjour

Aucun médicament, même bénin, ne doit être administré sans avis médical préalable. La fiche sanitaire doit alors être présentée au professionnel de santé consulté.

La trousse de secours

Une trousse de premiers soins doit accompagner le groupe, uniquement pour les petits incidents. Chaque intervention doit être notée avec précision.

Attention

- La fiche sanitaire ne peut pas contenir de détails sur les antécédents médicaux ou diagnostics précis (maladies passées ou actuelles). Ces informations ne peuvent être communiquées que par un courrier médical destiné au professionnel de santé susceptible d'intervenir.
- En revanche, il est indispensable de demander aux familles de signaler tout symptôme particulier, traitement régulier ou ponctuel, ou toute réaction connue susceptible de survenir pendant le séjour.